

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 janvier 2025

Délibération ou arrêté n° 01

Date de convocation :
09/01/2025

Date d'affichage :
20/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 13

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

demande de subvention au
titre de la dotation
d'équipement des territoires
ruraux (DETR) – exercice
2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
17/01/2025

Et publication et notification du
20/01/2025

L' an deux mille vingt cinq, le quatorze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M. Devaux Grégory.

Etaient excusés : M. Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Anne Lebrun-Merlin avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Virginie Masson
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de vidéoprotection de la commune.

Pour un montant de travaux estimé à 136 151,70 € HT

Correspondant au devis présenté par : Territoire d'Energie Somme

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 40 % et arrête le plan de financement suivant (préciser pour chaque item le taux et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux) :

- o Subvention État DETR 40 % : 54 460,68 €
- o Subvention conseil régional Hauts-de-France 20 % : 27 230,34 €
- o Subvention Territoire d'Energie Somme 20 % : 27 230,34 €

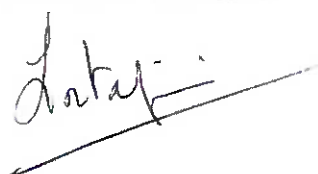
Part revenant au maître d'ouvrage :

- o Fonds propres : 27 230,34 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé



Thierry LINEATTE

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr